

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Affaire suivie par : Olivier Giacobi  
Tél. : 04 73 17 37 60  
Courriel : [olivier.giacob@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.giacob@developpement-durable.gouv.fr)  
Référence : 20180524-RAP-63-0492-insp\_Labo-France

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : Labo Centre France Adresse : ZI de Ladoux – rue bleue Commune : Cébazat		S3IC 0163-00004 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : fabrication de produits chimiques		
Date du contrôle : 23/05/18		Date de la précédente visite : 16/11/17
Inspecteurs : Olivier Giacobi		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input checked="" type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input type="checkbox"/> Inspection annoncée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .../...	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : réalisation travaux raccordement réseau séparatif	
Thème du contrôle		Eau
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)		
• Travaux liés au raccordement de l'évacuation des eaux industrielles vers le réseau séparatif, situé rue Verte		
Référentiels du contrôle		
• Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°01/03811 du 30 novembre 2001 modifié		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. Romain Chaillou	Labo Centre France	Responsable HSE
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Cellule ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

## Constats de l'inspection

### I – Contexte

Une pollution du ruisseau « Le Rif » avait été mise en évidence en 2014 par la police de l'eau et avait permis de constater que les eaux usées de la zone industrielle n'étaient pas traitées, mais rejetées dans le milieu naturel, ce qui avait conduit le préfet à prescrire la réalisation d'une station de traitement interne des rejets aqueux, par arrêté complémentaire en date du 27 mai 2014.

Cette station, réalisée par l'exploitant en 2016-2017, a été dimensionnée pour un raccordement à une station d'épuration collective. Or, l'inspection du 16 novembre 2017 a montré que le fonctionnement de l'établissement générait toujours un rejet indirect des eaux résiduaires industrielles dans le milieu naturel, via le réseau unitaire de la zone industrielle (même si une amélioration par rapport à la situation de 2014 était notée, du fait de la réalisation de la station de traitement interne des rejets).

Un arrêté complémentaire prescrivant la réalisation, avant le 30 juin 2019, des travaux de raccordement des eaux résiduaires industrielles de l'établissement à un réseau séparatif communal a été pris suite à l'inspection 2017 (AP n° 18-00066 du 22 janvier 2018).

### II – Constats de l'inspection

#### II.1 – Suites données à la précédente inspection :

Date de visite précédente : 16 novembre 2017

Les constats n°1, 2 et 3, réalisés à l'occasion de la visite précédente, sont toujours en cours (échéances fixées postérieures à la date de la présente visite).

n°	Réf. réglementaire	Constats lors de la visite précédente	Suites données par l'exploitant Constat lors de la visite
n°04 2017	Art. 5.5 AP 2001 mod.	Les rejets aqueux de l'établissement sont raccordés au réseau unitaire de la zone industrielle.  → L'IIC proposera au préfet de fixer, par arrêté complémentaire, les délais de réalisation du raccordement à un réseau séparatif communal. L'exploitant devra déterminer quelle solution mettre en place – raccordement rue verte ou en sortie d'établissement – en fonction des échanges poursuivis avec Clermont-Communauté sur le calendrier de travaux. Ce constat a fait l'objet de l'arrêté complémentaire en date du 22 janvier 2018, autorisant le rejet dans le réseau unitaire susmentionné jusqu'au raccordement à un réseau séparatif communal, et au plus tard le 30 juin 2019 (AP n°18-00066).	Par courrier en date du 10 janvier 2018, l'exploitant a indiqué que les travaux de raccordement de la station de traitement interne, au réseau séparatif déjà existant rue Verte, seraient réalisés au 1 <sup>er</sup> semestre 2018. Par courriel en date du 27 mars 2018, l'exploitant a précisé que ces travaux seraient réalisés à partir du 14 mai 2018, pour une durée de 15 jours.  Constat de l'inspecteur : Le démarrage des travaux susmentionnés a été constaté lors de la visite (tranchée au droit de la station de traitement interne, travaux de raccordement en cours rue Verte). Un débitmètre sera installé pour vérifier que les volumes d'eau rejetés par l'exploitant respectent la convention de rejet qui sera établie avec le gestionnaire de la STEP des 3 rivières. À noter qu'un regard de visite a été mis en place à l'interface entre le site et la voirie, propriété de Clermont Auvergne Métropole. À noter également que ces travaux sont prévus pour être pérennes (ils ne devraient pas être impactés par les futurs travaux d'assainissement concernant l'ensemble de la zone industrielle).  Constat de la visite précédente soldé : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### III – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

La visite d'inspection a permis de constater le démarrage des travaux de raccordement au réseau séparatif déjà existant rue Verte.

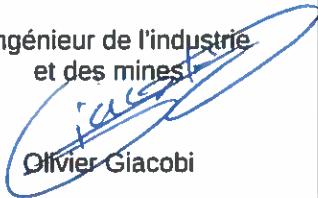
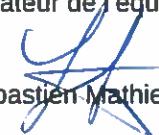
### IV – Conclusion

#### Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : demande de transmission d'éléments liés à la réalisation des travaux

#### Synthèse des suites

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de l'informer de la date d'achèvement des travaux de raccordement au réseau séparatif, et de lui transmettre, dès signature, la convention de rejet qui sera établie avec le gestionnaire de la STEP des 3 rivières.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 24/05/2018  L'ingénieur de l'industrie et des mines   Olivier Giacobi	le 24/05/2018  L'inspecteur de l'environnement, coordonnateur de l'équipe ECIE   Sébastien Mathieu	le 24/05/2018  <i>Pour la Directrice</i> , L'inspecteur de l'environnement, coordonnateur de l'équipe ECIE   Sébastien Mathieu